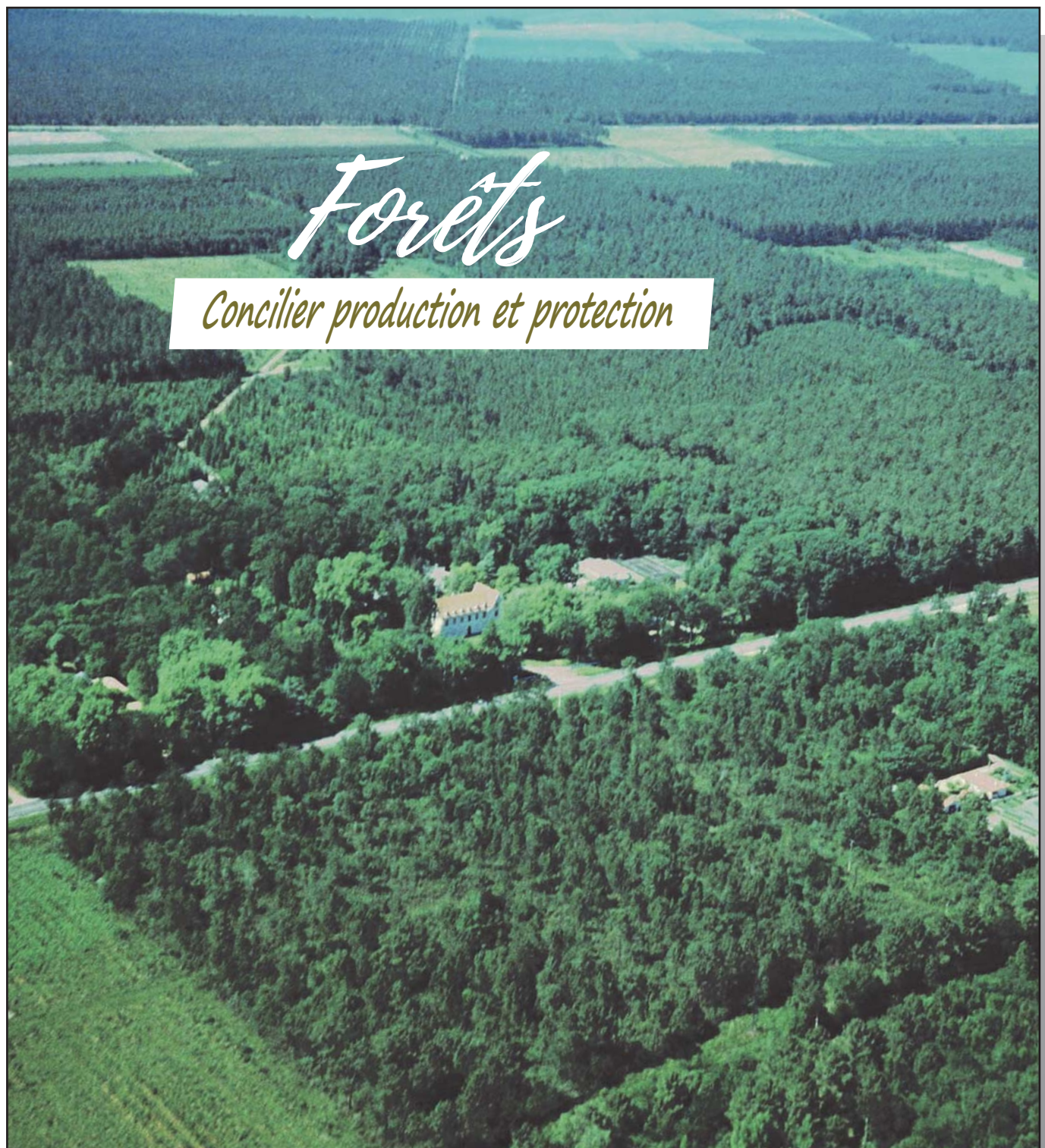


SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 180



Forêts

Concilier production et protection

N° 180 - Automne 2018

Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	Aide-toi, le ciel t'aidera !	1
ACTUALITÉ	Nouvelles en bref	2
	Perturbateurs endocriniens : des poisons pour le cerveau	4
COLONNE DES INTERNAUTES	Un dragon ! Dans mon jardin ?	6
ZOOM SUR...	Territoires forestiers	7
	Multifonctionnalité ou spécialisation, un débat d'actualité	7
	Programme régional de la forêt et du bois	12
	Forêt cultivée et agriculture intensive : mêmes dérives	14
LECTURES	Nous voulons des coquelicots	15
PLANIFICATION	Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine	16
DÉCOUVERTE	Les marais de St-Ciers-sur-Gironde et Braud-St-Louis	18
RÉSERVES NATURELLES	Etang de Cousseau : fin de saison 2018	20
	Etang de la Mazière : petite histoire du saule têtard	20

N° 180

Automne 2018



En couverture (photo Riom - INRA) :

Vue aérienne de la forêt des Landes de Gascogne

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX

Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Aide-toi, le ciel t'aidera !

La démission fracassante de notre médiatique ministre de la transition écologique et solidaire, le 28 août 2018, a frappé les esprits de ses supporters comme de ses détracteurs. Même si, dans notre V^{ème} République, la valse des ministres de l'environnement est une pratique courante, cette démission résonne comme un grave échec. N. Hulot, vitrine écologique du gouvernement, est remplacé par F. de Rugy, qui veut réconcilier écologie et économie, objectif que l'on sait inatteignable sans changer de modèle.

Invité à l'assemblée générale de France Nature Environnement (FNE) en avril 2018, N. Hulot avait évoqué les difficultés de sa tâche, et insisté sur l'importance de la mobilisation des associations pour faire bouger les lignes : *"Sans vous, je ne puis rien"*. Ce message, nous l'avions reçu 5 sur 5, et ce d'autant plus que c'est le mode de fonctionnement habituel du réseau FNE, de défendre avec obstination ses dossiers sur la place publique et ailleurs, quel que soit le ministre de l'environnement du moment. Un militantisme sans compromission ni intégrisme est aussi dans l'ADN de la SEPANSO. Ce n'est pas par plaisir, mais par conviction, que nos militants s'opposent aux projets les plus néfastes pour l'environnement, que ce soit le projet de barrage de Caussade en Lot-et-Garonne ou les projets de déviation du Taillan en Gironde ou de Beynac en Dordogne, au risque d'irriter certaines autorités...

Alors que l'été 2018 a été marqué par de nouveaux records de température et par une série de catastrophes liées au réchauffement climatique, l'humanité, indifférente aux avertissements des climatologues, baigne toujours dans l'euphorie de la croissance.

Deux exemples parmi d'autres. *"La planète n'a jamais consommé autant de pétrole. Au mois d'août 2018, pour la première fois, la barre des 100 millions de barils produits par jour a été franchie⁽¹⁾. Malgré les engagements de l'accord de Paris (COP 21), la prise de conscience planétaire pour le climat ne semble pas atteindre le secteur des hydrocarbures."*⁽²⁾ Ni celui du secteur aérien : *"Le samedi 29 juin 2018, un nouveau record de trafic aérien a en effet été établi, avec 202.157 vols recensés. Au moment le plus intense du trafic, il a été enregistré 19.000 avions en vol simultanément."*⁽³⁾

Pour beaucoup, ces records reflètent l'extinction de toute réelle volonté politique de lutter contre le dérèglement climatique, signe d'une extraordinaire dissonance cognitive des dirigeants mondiaux⁽⁴⁾. La politique des *"petits pas"* prônée par certains ne semble pas à la hauteur de l'urgence écologique du moment.

En matière de protection de notre planète en péril, comme dans bien d'autres domaines, ne comptons pas trop sur Jupiter ni sur ses ministres. Comptons d'abord sur nous-mêmes : *"Aide-toi, le ciel t'aidera."*

(1) Selon le rapport mensuel de septembre 2018 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE).

(2) "Pétrole : la production mondiale atteint des records". Nabil Wakim. Le Monde. 14/09/2018.

(3) "Nouveau record de trafic aérien, avec plus de 200.000 avions en vol le même jour". L'Usine Nouvelle. 06/07/2018.

(4) "La démission fracassante de Nicolas Hulot est venue cristalliser le grand hiatus de cet été meurtrier". Le Monde. 01/09/2018.

Daniel DELESTRE,
Vice-président de la
SEPANSO Aquitaine

Hommage à Jean-Pierre Leroy



J'ai connu Jean-Pierre Leroy au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER), où il re-

présentait la Confédération Paysanne. Quelle n'a pas été ma surprise lorsque j'ai appris, le 17 octobre, son état de santé préoccupant ! Je ne m'attendais pas à ce qu'il nous quitte si vite...

Il était pour moi, pour les écolos "comme ils disent", un paysan qui montrait l'exemple, responsable comme nous les aimons. Dès nos premières rencontres au CESER, j'ai apprécié et partagé ses analyses, tant sur les sujets à l'ordre du jour que sur ses lectures, fort nombreuses. Les commentaires qu'il m'en faisait étaient tellement pertinents !

Mais c'est surtout lors des séances plénières du CESER que Jean-Pierre m'a, nous a montré sa détermination, sa combativité, son courage. Bien que ses points de vue soient minoritaires, il était écouté, respecté. J'étais un des rares à faire écho à ses propos et, bien souvent, il en faisait de même pour les miens. Combien de fois nos votes sont allés à l'encontre de ceux de l'immense majorité de l'assemblée ! Nous insistions, bien sûr, pour une meilleure prise en compte de la protection de la nature, de l'environnement, de nos territoires. Sur le terrain, un de ses derniers combats à nos côtés a été celui contre l'extension de la porcherie industrielle de Saint-Symphorien, en Gironde.

Puissent tous ces combats pour l'avenir de notre terre, que nous devons laisser dans le meilleur état possible pour les générations futures, continuer de nous guider, tant dans notre comportement personnel que dans nos actions en faveur de la défense de l'environnement. Tel est mon vœu le plus cher.

Que son épouse et ses enfants sachent que je garderai aussi le souvenir d'un ami souriant, bienveillant et modeste. Tant en mon nom personnel qu'en celui du mouvement associatif que je représente, je les prie de croire à l'assurance de notre profonde sympathie.

Jean-Pierre Leroy restera dans nos mémoires pour toujours.

Pierre DAVANT,
Président SEPANSO Aquitaine

Nouvelles e

Notées pour vous, quelques nouvelles de ces derniers mois dans le domaine

Enorme scandale à Sanofi (Mourenx)

Juillet 2018

En début d'été, nous avons été alertés sur un dysfonctionnement grave chez Sanofi à Mourenx. A notre demande, l'inspecteur des installations classées nous a fait parvenir un rapport du 14 avril 2018 mettant en évidence des rejets de matières dangereuses à des taux astronomiques, bien loin des seuils autorisés. Depuis sa création en 1975, l'entreprise a l'autorisation de rejeter cinq composés organiques volatils dans l'air. Or, il en émet 7.000 fois plus que la norme autorisée. Parmi ces cinq substances, le bromopropane, qui entre dans la fabrication de la Dépakine, se démarque dangereusement : deux contrôles ponctuels ont révélé des dépassements allant jusqu'à 190.000 fois la norme ! L'industriel n'a prévenu l'inspection des installations classées que très tardivement. Une mise en demeure a été prise le 19 avril 2018 à l'encontre de Sanofi sans demander l'arrêt provisoire de l'unité. Ce n'est que le 9 juillet, sous la pression médiatique, que l'industriel décide d'interrompre sa production le temps de trouver une solution qui permette de respecter les arrêtés préfectoraux. Malgré les avertissements du rapport établi par l'INERIS à la demande de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le Préfet autorise le 31 août 2018 la réouverture complète de Sanofi Mourenx. Le 20 septembre, les normes exigées dans l'arrêt de réouverture n'étant pas respectées, le Préfet, en se basant sur des études faites par Sanofi, autorise l'entreprise à émettre pendant deux mois cinq fois plus d'un composant de la Dépakine (le valproate de sodium), dangereux pour les femmes enceintes et les fœtus.

Cathy Soublès, SEPANSO 64

Pollution du Gave d'Aspe

Août 2018

Le 27 août 2018, un camion venant d'Espagne, chargé de 24.000 litres de chlorite de sodium, après avoir quitté la route, chutait dans le ravin. Au-delà du drame du chauffeur décédé, le gave d'Aspe a été fortement pollué, des centaines de poissons morts ayant été retrouvés sur des kilomètres. La SEPANSO Pyrénées-Atlantiques a porté plainte pour deux motifs : la pollution de l'eau et la mortalité des poissons (dont espèces protégées). Une autre action en cours vise à l'interdiction, en premier lieu, du passage des camions transportant des matières dangereuses en vallée d'Aspe, le report du transport des marchandises par train en Aspe étant plus que jamais d'actualité. A

en bref

Actualités marquantes de la région de l'environnement

noter que, sur ce dossier, nous sommes en lien et en communication étroite avec les habitants de cette belle vallée.

Alain Arraou,
Président SEPANSO 64

Risques de pollution des cours d'eau par les pesticides

Septembre 2018

En France, il est interdit d'épandre des pesticides dans certaines zones, dites "de non traitement" (ZNT), en bordure de cours d'eau. Or, 92 % des cours d'eau surveillés en 2013 contenaient des pesticides. Cette situation risque de s'aggraver. En effet, suite à un arrêté ministériel (4 mai 2017), les préfets ont davantage de pouvoir pour définir les ZNT (bandes de 30 cm à 5 mètres). Certains départements (voir carte) en ont profité pour exclure près de la moitié des zones jusqu'alors protégées. Sous la pression de certains syndicats agricoles, de nouvelles cartes de cours d'eau ont été substituées aux anciennes cartes IGN au 1/25000^{ème}, sans que toutes les structures compétentes soient alertées. Sur ces cartes, de nombreux petits cours d'eau n'apparaissent plus, ce qui exclut



leur protection et permet des épandages rapprochés. Certaines associations, comme la SEPANSO Gironde, ont envoyé un courrier de protestation au Préfet de département. Le 20 septembre 2018, notre fédération nationale France Nature Environnement a lancé une pétition à ce sujet afin d'interpeler les Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement. Il est possible de la signer en suivant le lien ci-dessous. CG

✓ www.fne.asso.fr/actualites/petition%C2%A0-%20encore-plus-de-pesticides-dans-nos-cours-d'eau%C2%A0-%20cest-non%C2%A0-%20

Le Ministre de l'agriculture, avocat des fabricants de pesticides ?

Octobre 2018

Lors d'un entretien à l'antenne de RTL, le nouveau Ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, a déclaré que "c'est aux scientifiques de faire la preuve ou non qu'il y a des conséquences à l'usage des pesticides ou pas". En effet, pourquoi ne pas attendre qu'il y ait suffisamment de morts pour commencer à se poser des questions sur la dangerosité de certains produits chimiques ? La preuve d'un lien de causalité entre une maladie et un produit chimique présent dans l'environnement est difficile à établir et demande des études épidémiologiques assez longues, c'est pourquoi le principe de précaution doit prévaloir. Contrairement à ce qu'affirme le Ministre, la loi stipule que c'est au producteur du pesticide de prouver, au moment d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché, que son produit n'a pas d'effet sur la santé. Ce n'est d'ailleurs pas suffisant car, faute d'étude par un laboratoire indépendant, on connaît un certain nombre d'études réalisées par de grandes firmes productrices de produits chimiques qui sont soupçonnées d'être peu fiables. Le Ministre a promis que l'interdiction serait effective avant la fin du quinquennat tout en justifiant le refus de la

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'article "La nature dans la métropole bordelaise" - SON n° 179 - en page 8. La surface totale de la métropole est de 57.600 ha et non de 70.000 ha comme annoncé. Les commentaires en suivant n'ont pas lieu d'être. A l'issue de l'application du PLU, la répartition des surfaces pourrait être la suivante :
28.300 ha d'espaces artificialisés (49 %) et
29.300 ha d'espaces agri-naturels (51 %).

majorité de voter un amendement inscrivant dans la loi l'interdiction du glyphosate à l'horizon 2020-2021. Il est à craindre que l'interdiction du glyphosate intervienne lorsque d'autres pesticides, peut-être plus dangereux, auront été mis sur le marché. CG

Réintroduction de deux ours

Octobre 2018

Voilà plus de vingt ans que les premiers projets de réintroduction d'ours en Béarn ont vu le jour. Il aura fallu attendre la quasi disparition de l'espèce et la mise en demeure de l'Etat français suite aux plaintes européennes (la première fut déposée par la SEPANSO en 2005...) pour qu'enfin un gouvernement commence à restaurer le noyau d'ours des Pyrénées occidentales virtuellement éteint depuis la mort de "Cannelle" il y a quatorze ans déjà. Le lâcher de deux femelles, annoncé pour cet automne par le tout nouveau Ministre de la transition écologique, a eu lieu début octobre. C'est une étape indispensable pour recréer une sous-population béarnaise, condition nécessaire pour atteindre l'objectif d'une population viable à l'échelle du massif pyrénéen. On ne compte en effet qu'une quarantaine d'ours sur l'ensemble des Pyrénées, ce qui constitue l'un des effectifs les plus réduits au monde.

Jean Lauzet, SEPANSO 64

Colette GOUANELLE,
SEPANSO Aquitaine

Perturbateurs endocriniens : des poisons

L'Union européenne (UE) s'est prononcée favorablement, le 27 avril 2018, sur l'interdiction de trois néonicotinoïdes nocifs pour les abeilles. Il s'agit de la clothianidine (Poncho), de l'imidaclopride (Gaucho) et du thiaméthoxame (Cruiser), substances neurotoxiques qui impactent le système nerveux des insectes. Leur avenir était en suspens dans l'UE depuis 2013.

Mais après ces trois molécules, il faudra aussi en interdire quelques autres dans l'intérêt de notre santé et de la préservation de nombreuses espèces. C'est le cas des perturbateurs endocriniens (PE) présents partout dans notre alimentation et notre environnement.

Les 28 pays de la Commission Européenne ont enfin adopté (le 13 décembre 2017) une définition des perturbateurs endocriniens. Alors qu'elle devait le faire depuis 2013, la Commission européenne a tardé, permettant ainsi aux industriels de mener leurs études d'impact économique et il a fallu que le Tribunal européen lui rappelle son rôle premier de protection de la santé humaine.

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques ou des mélanges, d'origine naturelle ou artificielle, possédant la capacité d'interférer avec le système hormonal, appelé également système endocrinien. Sachant que les hormones régulent de très nombreux comportements et mécanismes de notre organisme, tels que la croissance et la puberté, la température corporelle, le métabolisme de graisses, la faim ou la satiété, le sommeil, la libido, le niveau d'insuline, le rythme cardiaque, etc, les PE sont susceptibles, à très faible dose, d'augmenter les risques de développement de certaines maladies en lien avec le système hormonal.

Les perturbateurs endocriniens sont partout autour de nous !

Le règlement européen Reach⁽¹⁾ recense aujourd'hui 143.000 substances

utilisées par l'UE. On estime que la production chimique a été multipliée par 300 depuis 1970.

Présentes dans de nombreux produits de consommation courante, ces substances toxiques sont référencées sous le nom de biocides, bisphénol, benzène, paraben, silicones, triclosan, phénoxyéthanol, éther, BHA...

En faible dose ou non, ils sont présents dans la nourriture, l'eau, les détergents, le chewing-gum, les emballages alimentaires, le revêtement intérieur des boîtes de conserve (par des matières plastiques à base de phtalates), les peintures, les pesticides, les retardateurs de flamme qui sont intégrés dans l'ameublement, les appareils électroniques, les vêtements... les cosmétiques (crèmes de jour, de nuit, solaires, maquillage, vernis à ongles). Près de 40 % des cosmétiques contiennent au moins un perturbateur endocrinien, ce qui pose un réel problème puisque leur utilisation est souvent diffuse et continue et qu'ils sont en contact direct avec la peau.

Leurs effets potentiels sur la santé

On peut difficilement établir la toxicité de chacune de ces substances mais des dizaines d'entre elles ont déjà été détectées dans notre organisme.

Les individus sont plus vulnérables aux perturbateurs endocriniens pendant les périodes importantes du développement biologique du corps humain, comme la gestation ou la puberté.

Barbara Demeneix ⁽²⁾, spécialisée dans l'étude de l'hormone thyroïdienne,

indispensable au développement du cerveau, a pu observer comment les différents polluants de notre environnement perturbent le développement cérébral des nouvelles générations (baisse du quotient intellectuel, augmentation du nombre de troubles autistiques...).

En effet, certains pesticides sont des molécules dont la structure à base de fluor, de brome ou de chlore est très proche de celle de l'hormone thyroïdienne à base d'iode. Elles agissent donc en empêchant la fixation de l'iode par la glande thyroïde ou en prenant la place de l'hormone thyroïdienne dans l'organisme. Par exemple, le perchlorate, utilisé dans certains combustibles, les voitures ou les feux d'artifice, est une molécule bien connue pour sa capacité à inhiber la prise d'iode par la thyroïde. En Californie, plus de 90 % des femmes enceintes seraient contaminées par au moins 62 substances dont deux tiers peuvent interférer avec l'hormone thyroïdienne.

Or, les taux d'hormone thyroïdienne chez la future mère sont déterminants pour assurer le bon développement du cerveau de l'enfant. Les PE en particulier peuvent perturber le développement cérébral, d'où le risque accru d'avoir un bébé atteint d'autisme ou de trouble de l'attention dans les cas d'exposition avant ou en début de grossesse (trois ou quatre premiers mois). Cette exposition aux PE affecterait la structure même du cerveau, notamment le ratio entre substance blanche et substance grise, le nombre de neurones, les connexions interneuronales. Les données épidémiologiques confirment ce lien de causalité.

s pour le développement cérébral

Ce problème est d'autant plus préoccupant que les cellules germinales (cellules susceptibles de former les gamètes : spermatozoïdes et ovocytes chez les animaux) du fœtus sont aussi exposées et que cela pourrait aussi affecter les générations suivantes comme ce fut le cas du diéthylstilbestrol, molécule utilisée pour éviter les fausses couches entre 1960 et 1970 et à l'origine de cancers chez les filles des femmes traitées.

Pas seulement chez les humains

Sabrina Krief, spécialiste des primates au Muséum national d'histoire naturelle, a observé des malformations faciales chez des animaux nourris avec du maïs contaminé par les pesticides. Ces malformations rappelaient celles constatées chez les humains atteints de crétinisme, affection due à une carence thyroïdienne en iode.

On a également établi une relation causale des pesticides sur les oiseaux migrateurs dont le système de navigation interne est complètement perturbé. Une étude récente a également montré les effets des pesticides sur les poissons des récifs coralliens. Ne parlons pas des amphibiens dont les métamorphoses sont sous le contrôle de l'hormone thyroïdienne.

Les choses évoluent très lentement

En France, conformément à ses engagements, le Ministère de la transition écologique vient de publier deux listes de pesticides susceptibles

de contenir des perturbateurs endocriniens.

L'Agence européenne des produits chimiques a récemment interdit certains produits comme les phtalates. L'Europe a lancé un appel d'offre pour faire des tests ciblant les produits interférant avec les hormones thyroïdiennes, le développement du cerveau, la reproduction féminine, le métabolisme, et les molécules pouvant induire des cancers. Il faut surtout éviter de reproduire ce qui s'est passé avec le bisphénol A (présent dans les biberons) qui a été remplacé par un substitut aussi mauvais, voire pire, faute d'avoir été testé correctement.

Quelques conseils en attendant l'interdiction de ces produits dangereux

Le premier étant de manger bio et d'éviter de consommer des aliments ayant séjourné dans du plastique, il est également recommandé de limiter l'utilisation des cosmétiques, de laver les vêtements neufs avant de les porter, d'éteindre de nuit les appareils électroniques (à cause des retardateurs de flamme) ou d'éviter les pesticides à la maison.

Malgré tout, il est impossible d'éviter l'exposition aux perturbateurs endocriniens : il est donc urgent d'avoir une législation stricte. ■

✓ En savoir plus sur www.lemonde.fr/planete/article/2017/07/17/perturbateurs-endocriniens-le-gouvernement-publie-deux-listes-de-pesticides_5161726_3244.html#OAO18Ms8spPfwuqW.99



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM
 PRENOM
 ADRESSE

 TEL
 EMAIL
 DATE DE NAISSANCE
 PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale + abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la SEPANSO de €
Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.
- ☐ N° à l'unité simple 5 € / double 7 €

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANLOG

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

(1) Reach (REACH : Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals), une rétroonymie pouvant désigner l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques.

(2) Barbara Demeneix, endocrinologue et professeure au Museum National d'Histoire Naturelle, étudie l'hormone thyroïdienne.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

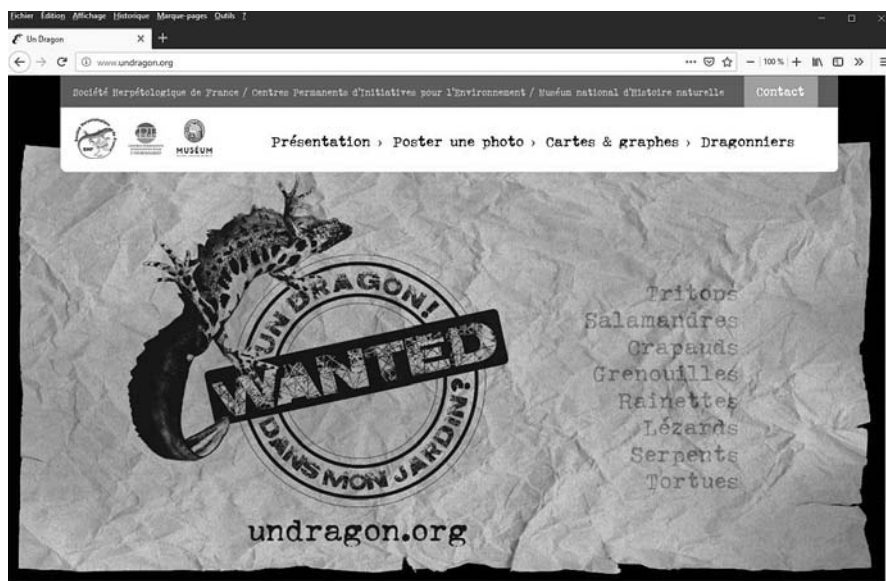
Reconnue d'utilité publique, affiliée à France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement dans les départements de l'ex-Aquitaine, regroupant :

- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso24.org
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org/gironde
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr
- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : sepanso64@sepanso.org
Internet : www.sepanso64.org
- **SEPANLOG**
Maison de la Réserve Naturelle
La Petite Mazière - 47400 VILLETON
Tél. 05.53.88.02.57
Email : sepanlog47@orange.fr
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
33-35 rue des Mûriers - 33130 BÈGLES
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
Internet : www.creaq.org
- **GROUPE CHIROPTÈRES AQUITAINE**
12 lieu-dit Grugier - 33230 MARANSIN
Email : chiropteres.aquitaine@gmail.com
Internet : www.gca-asso.fr
- **OCEAN'OBS**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 06.52.20.83.39
Email : contact@oceanobs.fr
Internet : www.oceanobs.fr

COLONNE DES INTERNAUTES

Un dragon ! Dans mon jardin ?

La démarche "Un dragon ! Dans mon jardin ?" est une opération de sciences participatives invitant le public à observer et identifier les amphibiens et reptiles présents dans les espaces de nature ordinaire, dont nos jardins... En participant à ces actions d'observation, les citoyens que nous sommes deviennent ainsi des alliés incontournables de la biodiversité !



Le Triton crêté, avec sa crête et son ventre jaune feu, qui ressemble à un petit dragon, a donné son nom à l'opération. Initiée en 2004 en Normandie sous l'égide du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), elle est devenue nationale en 2018 sous la houlette de la Société Herpétologique de France (SHF) et de l'Union nationale des CPIE.

La participation de chacun va permettre de signaler la présence de salamandres, tritons, grenouilles, serpents, lézards... rencontrés lors de nos balades ou dans notre jardin. L'enjeu de cette opération est important car les milieux dans lesquels évoluent ces animaux subissent de nombreuses transformations par urbanisation, comblement des mares et lagunes, usage de produits phytosanitaires... Les zones humides disparaissant à vue d'œil, la survie de ces espèces est menacée.

Dans votre jardin (plutôt la nuit, avec une petite lampe pour ne pas écraser crapauds ou autres bestioles), lors d'une balade ou tout simplement par hasard, dès que vous croisez un de ces animaux, il vous suffit de le photographier et de déposer la photo sur le site Internet de l'opération :

www.undragon.org

N'oubliez pas de noter le lieu et la date, des spécialistes vous indiqueront l'espèce que vous avez observée. Aucune connaissance n'est nécessaire, il suffit d'ouvrir l'œil et de prendre un cliché de votre observation ! Toutes les données récoltées serviront ensuite à dresser un atlas participatif. La carte des espèces d'amphibiens et de reptiles de France est mise à jour après chaque identification des photos, vous verrez donc vos observations s'y ajouter directement.

A vos marques ! Il est encore temps avant les froids d'hiver...

Françoise Couloudou

Territoires forestiers

Si l'Aquitaine est connue pour être le "pays de l'eau", c'est aussi la première région forestière de France avec 1,8 million d'hectares couverts par la forêt (d'après l'Inventaire forestier national), soit 43 % de sa superficie (seulement 27,7 % pour la totalité de la France).

La forêt landaise, connue dans toute l'Europe avec son peuplement de pins maritimes, n'est qu'un aspect de la grande variété d'écosystèmes forestiers que compte la région.

La plus grande diversité de peuplements se trouve dans le Périgord (48 % de surface forestière) et dans la région Adour Pyrénées avec un étagement de végétation qui passe de 23 % de surface forestière dans les zones les plus basses à 42 % dans les étages les plus élevés (jusqu'à 2300 m environ). Dans ces secteurs, les feuillus sont majoritaires : deux tiers de feuillus en Périgord, des sapins au-dessus de l'étage montagnard, dans l'étage subalpin des Pyrénées.

Dans le massif landais, avec 75 % de sa surface recouverte de boisements, constitués de futaie régulière de pins maritimes à environ 90 %, on trouve aussi des milieux naturels particuliers tels que les cordons littoraux et les ripisylves de feuillus.

Les écosystèmes forestiers, lorsqu'ils sont gérés de manière durable, sont remarquables du point de vue de leur multifonctionnalité. Ils devraient être préservés pour les services écosystémiques qu'ils rendent aux populations humaines et toute dérive qui consiste en une gestion intensive sur le modèle agricole des monocultures, devrait en être écartée. C'est également pour ces raisons que le futur Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), en cours d'élaboration, retient toute notre attention.

Multifonctionnalité ou spécialisation

Un débat toujours d'actualité

Michel ARBEZ,
Directeur de recherche
honoraire de l'INRA

Objectifs et facteurs influençant la gestion forestière

Parler de multifonctionnalité forestière amène très logiquement à parler de modèles de gestion, de territoires (contextes géographique, physique, économique, social, voire sociétal), d'écologie mais aussi d'environnement industriel et de marchés du bois et des produits forestiers, aux différentes échelles de réflexion (la propriété, le bassin versant fonctionnel, l'aménagement agricole et forestier de la petite région, les contraintes et les marchés au niveau national et international).

Le modèle de gestion lui-même est fonction de la nature et des objectifs du propriétaire. A l'évidence les objectifs sont différents si le propriétaire est un industriel, un organisme de gestion, une personne privée, l'Etat ou une collectivité (département, communes). De manière générale, jusqu'ici, l'Etat a eu tendance à privilégier une approche patrimoniale de long terme, néanmoins sujette aux fluctuations de la politique gouvernementale dans le domaine de la filière forêt-bois. Les organismes de gestion qui en dépendent (ONF, société forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations dans une moindre mesure) ajustent pareillement leur gestion prudente de la rentabilité. Les collectivités sont plus près de l'attente économique et sociétale de leur territoire, mais confient pour la plupart d'entre elles leur ges-

tion à un technicien ; l'ONF joue ce rôle de conseiller technique pour les forêts communales soumises au régime forestier. Pour les propriétaires forestiers privés, les objectifs et le modèle de gestion varient en fonction de très nombreux facteurs : si la forêt est ou non leur principale source de revenu, la taille et la structure de leur propriété, leur âge, s'ils gèrent directement leur forêt ou si cette gestion est confiée à un technicien (expert forestier privé, coopérative), leurs opinions philosophiques et leur éventuelle appartenance syndicale. Ceci, dans les limites évidemment de ce qui est prévu par les obligations législatives et réglementaires du moment (Plan de gestion, Code forestier).

Le territoire lui-même joue un rôle important dans les objectifs et le type de gestion choisis : taille et structure de la propriété, plaine ou montagne, fertilité, topographie, accessibilité, territoire sauvage ou avoisinant des zones urbaines ou agricoles. Certaines caractéristiques du territoire interdisent ou imposent d'elles-mêmes le niveau d'intensification et de profit escomptés de la gestion.

Conséquences globales de la gestion locale des forêts

Il est difficile d'ignorer les conséquences globales d'une gestion forestière locale. La forêt fixe le carbone atmosphérique

d'autant plus efficacement que sa croissance est plus rapide. Elle est en mesure de le stocker durablement dans le bois et les sols, d'autant mieux que les rotations sont plus longues, et d'autant plus efficacement que les cycles de vie des produits à base de bois sont plus longs. Par ailleurs, les forêts mélangées de structure hétérogène comptent parmi les réservoirs les plus importants de biodiversité terrestre, alors qu'au contraire les forêts de plantation s'avèrent les forêts les plus pauvres en biodiversité (Jactel, 2018).

Selon la FAO, entre 2010 et 2015, on a enregistré une perte annuelle de 7,6 millions d'hectares de forêts (défrichements pour l'agriculture au Brésil, remplacement des forêts naturelles par des plantations de palmiers à huile en Malaisie, surexploitation des forêts de Sibérie...), en partie compensée par un gain annuel de 4,3 millions d'hectares correspondant aux surfaces plantées ou régénérées naturellement, soit globalement une diminution annuelle nette de la surface forestière de 3,3 millions d'hectares (FAO, 2016). Cette déforestation doit faire face à une augmentation annuelle de la demande industrielle de bois, estimée à 70 millions de m³.

Pour sauvegarder les forêts naturelles et satisfaire les besoins en bois croissants de l'humanité, on se heurte à la quadrature du cercle : augmenter la surface des forêts de plantation plus productives (doublement programmé d'ici 2050), et dans le même temps réussir à nourrir une population toujours plus nombreuse par un partage raisonnable des terres entre agriculture et forêt, un aménagement intégré du territoire et l'augmentation conjointe des rendements des deux types de production. Pour parvenir à l'équilibre, il faudrait mieux maîtriser la demande supplémentaire de bois du fait du développement de l'exploitation de la biomasse pour l'énergie et la chimie verte, valoriser les économies de matière ligneuse résultant du développement des nouveaux produits à base de bois (EWP : Engineered Wood Product, ou bois reconstitué issu d'un processus standardisé) et supprimer les emballages carton inutiles.

Partant de l'idée que le bois est un écomatériau, préférable au béton et à l'acier, la solution au niveau planétaire passe inévitablement par l'augmentation de surface des forêts plantées à base d'espèces à forte croissance. Mais pas n'importe où et n'importe comment.

Multifonctionnalité et politique forestière en France

En Europe, de nombreuses fonctions sont reconnues depuis longtemps aux forêts : production de bois d'œuvre et de bois de chauffage, chasse, protection des sols et des eaux, et même dans certains cas une coexistence difficile avec le pacage et la litière du bétail. En France, dès avant Colbert (1669), l'administration royale commença d'en réglementer le droit et l'usage. L'adoption d'un Code forestier en 1827, la mise en place d'une administration forestière et d'un enseignement fores-

tier (création de l'école royale forestière de Nancy en 1825 puis de l'école des Barres en 1860) ont précisé les règles administratives et techniques de gestion des forêts. Alors que le bois et la chasse restent les principaux revenus des forêts, des fonctions de protection sont aussi reconnues à la forêt (fixation des dunes littorales avec la création de la commission des dunes en 1801, restauration des terrains en montagne et création des services de restauration des terrains en montagne (RTM) en 1860, assainissement et boisement des Landes de Gascogne après la loi de 1857). La prise en considération du rôle des forêts dans la préservation de la biodiversité terrestre ne date guère que de l'immédiat après-guerre, et la nécessité de leur gestion durable n'a été officiellement reconnue qu'après le Sommet de la Terre, en 1992 à Rio. Leur rôle positif dans la lutte contre le réchauffement climatique est apparu progressivement à partir des années 1980. Il a été officialisé lors de la première conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, à Strasbourg, en 1990.

Même si la contestation s'exprime périodiquement, mais encore "à bas bruit", de la part des industriels et de certains propriétaires forestiers irrités par le poids des contraintes environnementales (Natura 2000, notamment), la gestion multifonctionnelle des forêts reste présente dans les textes, de l'actuel code forestier, de la loi d'avenir de l'agriculture et de la forêt (2014) et du préambule du très récent programme national forêt-bois (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, PNFB, 2016). Cette rémanence dans les textes ne masque-t-elle pas les difficultés d'application sur le terrain ? D'aucuns pensent déjà qu'il est temps de changer de doctrine et de passer à la spécialisation des forêts et des territoires :

- forêts plantées d'espèces à croissance rapide, exploitées mécaniquement et soumises à des contraintes environnementales allégées, pour abaisser les coûts de production et renforcer la compétitivité des industriels de la filière bois,
- forêts sanctuaires, pour préserver la biodiversité et satisfaire les amoureux de la nature sauvage.

Un tel partage du territoire forestier français est-il souhaitable et réaliste ? Un bref retour sur quelques expériences étrangères n'est pas sans intérêt pour répondre.

Quelques exemples étrangers de partage territorial des fonctions forestières

Parmi les pays ralliés à ce concept, la Nouvelle-Zélande est un peu mieux connue des forestiers aquitains. En 2018, la forêt de production, majoritairement constituée de plantations de Pin radiata, y occupe 2,1 millions d'hectares pour 7 millions d'hectares de forêts primaires indigènes, protégées au sein de réserves et de parcs nationaux. La récolte de bois, en majorité issue des plantations, représentait 27,5 millions de m³ en 2012, dont la moitié exportée sur le marché international,

principalement sous forme de grumes vers la Chine. C'est une belle performance à mettre sur le compte de la forte productivité des forêts de plantation, utilisant des variétés très améliorées, exploitées mécaniquement à moins de 30 ans. Pour mémoire, la France métropolitaine et ses 16,9 millions d'hectares de forêt en 2017, prélevait annuellement 45,2 millions de m³ à la même époque (mémento IGN 2017).

Les forêts de production néo-zélandaises sont gérées par des compagnies privées, exploitant mécaniquement de grandes surfaces et associées à des complexes industriels modernes. En dépit de la certification FSC, le paysage des coupes rases de 50 hectares, après exploitation et débardage mécanique parfois sur de fortes pentes, n'est pas très flatteur pour l'œil d'un forestier européen (Arbez, 2003). De l'autre côté, les interventions sylvicoles sur les forêts sanctuaires sont réduites au minimum compatible avec l'activité touristique. Aujourd'hui, le partage territorial reste très favorable à la forêt sauvage et la balance économique globale est favorable.

En Australie, les forêts de plantation représentaient 2 millions d'hectares en 2010, principalement partagées entre eucalyptus et pin radiata. Elles fournissent plus de 50 % du bois consommé pour une surface représentant seulement 1,4 % des forêts du pays (149 millions d'hectares dans leur globalité). Les objectifs visent à l'auto-suffisance des besoins industriels, et à terme à l'exportation vers les marchés asiatiques. Des bénéfices multifonctionnels (écologiques, économiques et sociaux) seraient reconnus par les populations locales pour autant que les plantations s'intègrent dans l'organisation du paysage rural et constituent une masse critique suffisante.

En Amérique latine, les forêts de plantation occupent déjà plus de 15 millions d'hectares (FAO, 2010 in B. Martin, RFF, 2014) dont près de 90 % sous forme de plantations industrielles très intensives (Indufor 2012 in B. Martin, RFF, 2014). A cette date, le Brésil en comptait déjà 6,5 millions d'hectares, et celles de la société Aracruz SA apparaissaient comme particulièrement emblématiques, elles sont constituées de clones sélectionnés d'Eucalyptus (*E. grandis* et hybrides *E. urophylla* * *E. grandis*) produisant jusqu'à 50 m³/ha/an. Des productions de 30 m³/ha/an représenteraient même le seuil de rentabilité en zone tropicale pour des investissements industriels (B. Martin, RFF, 2014).

La même voie, mais avec des espèces différentes, a été suivie dans le Sud-Est des Etats-Unis d'Amérique (12,8 millions d'hectares de plantations en 2012) et en Chine (7,2 millions d'hectares de plantations).

Retour en France

Dans notre pays, nous connaissons aussi des spécialisations de la gestion du territoire forestier, mais elles sont anciennes et n'ont jamais atteint de tels extrêmes. Pour mémoire citons la populiculture, et à l'opposé les forêts de protection, qu'il s'agisse de la fixation des dunes littorales ou des boisements de montagne (RTM).

Même avec une priorité affichée en faveur de la production de bois, la ligniculture de Pin maritime (Bardo et al., 1971), telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui dans les Landes de Gascogne, est encore très loin des plantations industrielles du Brésil ou de la Nouvelle-Zélande. Même si des voix se font périodiquement entendre du côté des industriels ou des coopératives forestières en faveur d'un modèle forestier allégé des contraintes socio-environnementales actuelles, la "Prospective massif des Landes de Gascogne", engagée en 2010-2011, après la tempête Klaus, par le Conseil Régional



▲ Monoculture clonale d'Eucalyptus au Brésil

Plantations de palmiers à huile en Papouasie Nouvelle Guinée ▼





d'Aquitaine et l'INRA, n'avait identifié aucun véritable scénario de séparation territoriale, d'ici 2050 (Mora et al., 2012). Ce scénario avait pourtant été identifié dans la prospective nationale Sébillotte de 1998 mais il ne l'était plus dans la prospective Landes de Gascogne 2011 : quel que soit le scénario envisagé, la multifonctionnalité restait encore la règle.

Combinant intensification sylvicole et progrès génétique, la productivité du massif forestier des Landes de Gascogne a spectaculairement augmenté à la fin du siècle précédent, passant de 4,8 m³/ha/an en 1961-1962 à 9,8 m³/ha/an en 1989, soit un doublement en moins de 30 ans (IGN et al., 2012). Malgré la poursuite des progrès techniques, qui auraient pu faire augmenter encore la production biologique probablement jusqu'à 15 m³/ha/an au niveau d'une parcelle forestière, les deux tempêtes successives Martin (1999) et Klaus (2009) et les dommages de scolytes qui ont suivi ont considérablement amputé la ressource (évaluée à 85,8 Mm³ en 2011). La production moyenne actuelle des peuplements purs de pin maritime du massif landais est réduite à 6,5 m³/ha/an, chiffre qui est à rapporter aux arbres indemnes après la tempête de 2009, issu de la nouvelle méthode d'évaluation IFN (IGN, FCBA, CRPF et INRA, 2012). Même si ces nouveaux résultats d'inventaire ne sont pas rigoureusement comparables aux précédents, la perte est sévère et l'inquiétude des industriels est légitime quant à l'évolution de la ressource.

Faudrait-il donc imaginer la création de plantations industrielles encore plus intensives sur une partie du massif, et renoncer à une partie de nos critères de gestion durable, pour satisfaire la demande ?

Selon P.A. Lacour, Copacel (RFF, 2014), traduisant la vision des industries papetières, les obstacles à surmonter pour "rompre avec le dogme de la multifonctionnalité" sont encore nombreux, notamment :

- Multiplicité des propriétaires et prédominance des petites surfaces, exigeant des opérations préalables de remembrement pour atteindre des tailles d'unité de gestion suffisantes.
- Réformes de la fiscalité forestière pour la rendre plus favorable à la production (directement, ou en pénalisant la non-production).

J'ajoute qu'il faudrait aussi être en mesure de faire face aux conséquences attendues de ces nouvelles plantations industrielles sur la fertilité des sols, la qualité des eaux de surface, la biodiversité et l'augmentation du risque phytosanitaire (D. Loustau et al., 1999, H. Jactel et al., 2014). L'expérience des dérives productivistes de notre agriculture durant les dernières décennies doit rester présente à l'esprit.

Sans oublier la difficile acceptabilité (cf. Hervieu, 2014) d'une majorité de la population vis-à-vis de tels scénarios (la sphère résidentielle représente aujourd'hui 63 % des reve-

nus des Landes de Gascogne contre 53 % au niveau national, alors que la sphère productive n'y contribue que pour 13 % contre 17 % au niveau national (source : Prospective Massif des Landes de Gascogne, IGN, FCBA, CRPF et INRA, 2012). Cette façon de voir les choses n'est pas seulement le fantasme des urbains. Une enquête réalisée en 2014 auprès d'un échantillon de 592 propriétaires forestiers du Limousin et du Sud Massif central démontre que pour l'immense majorité d'entre eux, l'augmentation de la production de bois n'est pas l'absolue priorité (Didolot F., Picard O., 2014).

Comment conclure ?

Pourquoi vouloir à tout prix adapter rapidement la gestion forestière aux exigences très changeantes des marchés ? Forêts et industries ne sont pas confrontées à la même échelle de temps.

Jusqu'ici, l'industrie a démontré sa capacité à s'adapter rapidement à l'évolution de la ressource et des marchés (quantité et qualité) et à créer de nouveaux produits (bois reconstitué, produits papetiers spécialisés, chimie verte). D'un autre côté, le maintien durable de la forêt dans sa diversité (diversité des milieux et des espèces, nombre et diversité des propriétaires, diversité des modes de gestion) est certainement le meilleur atout pour s'adapter aux défis d'un futur toujours incertain (climat, risques phytosanitaires, demande industrielle, demande sociale). La multifonctionnalité (garantie par le code forestier, les plans de gestion, les systèmes de certification) reste encore l'un des principes les plus efficaces pour y parvenir (Barthod, 2015).

Les récents progrès de la recherche dans de nombreux domaines (génétique, fonctionnement des écosystèmes, modélisation multicritère, télédétection spatiale...) offrent de nouvelles possibilités pour gérer en continu et durablement l'évolution des massifs forestiers. En particulier, les nouvelles connaissances scientifiques sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers doivent être plus largement vulgarisées auprès de tous les acteurs de la filière, de l'éducation et du grand public (Arbez M., Carnus J.M., Kremer A., 2017). Elles devraient permettre de dépassionner les débats et de rationaliser les décisions de gestion.

Rien n'interdit d'expérimenter de nouvelles plantations industrielles, à la périphérie des usines de transformation. Tout est question d'échelle (comment fixer des limites de surface et des règles particulières de gestion ?) et de concertation avec le territoire (acceptabilité par les collectivités locales et les associations de protection de l'environnement). Mais il faut continuer d'exiger que ces plantations industrielles ne compromettent pas durablement la fertilité des sols et la qualité des eaux (pesticides, engrais).

Les principes de la gestion multifonctionnelle devraient ce-



pendant continuer de s'appliquer sur la majeure partie du territoire forestier, ils restent la meilleure garantie du maintien et de la qualité durable de l'état boisé. Rappelons à ce sujet le cahier des charges minimal, défini par C. Barthod (2015), pour parler encore de gestion durable multifonctionnelle, lorsque la production du bois est choisie comme objectif prioritaire :

- 1- Sauvegarder la structure et la fertilité des **sols** (biodiversité, tassement, déstructuration, exportation écorces et souches).
- 2- Garder des **noyaux de biodiversité** "naturelle" notamment autour de bouquets d'arbres matures, sénescents ou dépérissants du fait de l'âge.
- 3- Créer ou protéger une **ripisylve** la plus proche possible de la naturalité le long des cours d'eau (continuités écologiques, **protection des cours d'eau** contre certains effets négatifs des opérations sylvicoles).
- 4- Conserver et entretenir les **milieux ouverts et les zones humides** présents en forêt, et ne pas détériorer certains continuums ouverts et fragiles (pelouses sèches, prairies humides) et les cours d'eau.
- 5- Limiter autant que faire se peut la **taille unitaire des coupes rases** (sensibilité de l'opinion publique).

Les dérives actuelles d'une partie de l'agriculture doivent inciter les forestiers à la prudence, car les mêmes causes produisent souvent les mêmes effets. La suprématie de l'aval (in-

dustrie agro-alimentaire et grande distribution), la dictature des marchés et le culte de la compétitivité, la financiarisation croissante du secteur entraînent l'appauvrissement d'une majorité de petits producteurs et la dégradation durable de l'environnement (perte de fertilité des sols, pollution des eaux de surface). A l'heure où s'observent partout dans le monde, y compris en France, des achats de terres agricoles par d'importants groupes financiers et des fonds de pension, la prudence s'impose. Quel serait le poids de notre politique forestière nationale et de ses déclinaisons régionales, face à des groupes financiers mondialisés et déterminés ?

Sans doute n'en sommes-nous pas encore là, en France les obstacles à la constitution d'énormes groupes forestiers intégrés sont encore trop importants pour que la menace soit aujourd'hui réelle. La recherche d'une rentabilité immédiate des investissements industriels les portera d'abord vers les pays du sud, où la croissance des arbres est plus rapide, les coûts de production plus bas et les contraintes socio-écologiques souvent dérisoires. C'est d'abord là que continueront de se créer les nouvelles forêts industrielles, aptes à satisfaire l'augmentation rapide de la demande mondiale en bois et produits dérivés. ■

Remerciements : que tous ceux, collègues ou amis, qui ont bien voulu m'aider à améliorer et corriger le manuscrit de cet article soient ici chaleureusement remerciés.

-
- ARBEZ M., 2003. *Le rôle des forêts de plantation dans la gestion durable des forêts. Compte-rendu de la réunion du Forum des Nations Unies pour les Forêts (UNFF), Wellington, 25-27 mars 2003. Rapport IEFC (Institut Européen de la Forêt Cultivée). 14 p*
 - ARBEZ M., CARNUS J-M., KREMER A., 2017, *Forêts d'hier et de demain. 50 ans de recherches en Aquitaine (ouvrage collectif), Presses universitaires de Bordeaux et LGPA Editeurs, 244 p.*
 - BARDO M., BONNEL G., BOUTIN Y., JARLET C., LALLEMAND P., LEONARD J-P., MARTIN C., MARTIN J., MAUGE J-P., NAVARRE R., 1971. *La sylviculture moderne du Pin maritime dans les Landes de Gascogne, 3e édition. Bulletin de la vulgarisation forestière 71/6. Institut pour le Développement Forestier (IDF). 86p.*
 - BARTHOD Ch., 1996 *La gestion durable des forêts tempérées : quelques défis pour le XXIe siècle. RFF-68-numéro spécial, p235-252*
 - BARTHOD Ch., 2015 *La multifonctionnalité des forêts entre discours et pratiques : illusion ou réalité à assumer ? RFF-67-4, p 293-319*
 - DIDOLOT F., PICARD O. 2014. *Le risque en forêt. Quels risques et quels comportements ? Résumé du rapport final FORRISK, CNPF. 4p*
 - DREYER E., LANDMANN G., 2012. *Les services écosystémiques rendus par les forêts : une préface. RFF-64-3, p 209-211*
 - FAO, 2016, *Evaluation des ressources forestières mondiales 2015. Deuxième édition. 54 p. Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome,*
 - FORRISK., 2014. *Le risque en forêt. Quels risques et quels comportements ? Rapport final du projet Interreg FORRISK, CNPF, 113p*
 - HERVIEU B., ROMAN-AMAT B., 2014-Regard d'un sociologue sur la fonction de production dans les espaces agricoles et forestiers. *RFF-66-3, p 223-225*
 - IGN., FCBA., CRPF., INRA., 2012. *Analyse prospective de la ressource forestière et des disponibilités en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025. Etat des lieux des forêts aquitaines à l'automne 2011. 152p*
 - JACTEL H. et Al., 2014. *Biodiversité et gestion des risques biotiques en forêt de plantation. Innovation agronomique.*
 - JACTEL H., 2018. *Plaidoyer pour les forêts mélangées. Fondation pour la recherche sur la biodiversité. 3p.*
 - LACOUR P-L., 2014 *Quelle forêt pour demain ? La vision de l'industrie papetière. RFF-66-3, p 367-375*
 - LEFEVRE F., VALLAURI D., NEYROUMANDE E. 2011. *Biodiversité et gestion des forêts : la France à la croisée des chemins. RFF-63-5, p 651-661*
 - LOUSTAUD D., BERT D., TRICHET P., 1999. *Fonctionnement primaire et productivité de la forêt landaise : implications pour une gestion durable. RFF-51-5, p 571-591*
 - MARTIN B., 2014. *Le bois futur viendra des plantations. RFF-66-3, p 337-350*
 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET., 2014. *Programme National de la Forêt et du Bois 2016-2026., 60 p*
 - MORA O., BANOS V., CARNUS J-M., REGOLINI M. (Coord.). 2012. *Le massif des Landes de Gascogne à l'horizon 2050. Rapport de l'étude prospective. Aquitaine Régional Council-INRA. 290 p*
 - ORAZIO C., REGOLINI M., MEREDIEU C., GARDINER B., CANTERO A., FERMET-QUINET S., HEVIA A., BRANCO M., PICARD O., 2014, *Gestion intégrée des risques en forêt : l'expérience du projet FORRISK ; Innovations agronomiques, n° 41, p 69-77.*
 - SEBILLOTTE M. 1998. *La forêt, sa filière et leurs liens au territoire : les grandes lignes de la démarche prospective coordonnée par l'INRA. RFF-50-6. p 607-617*



Colette GOUANELLE,
Membre de la CRFB au titre
de FNE-Nouvelle-Aquitaine

Programme régional de la forêt et du bois

L'affaire est mal engagée

De quoi s'agit-il ?

Au niveau national, plusieurs politiques concourent au développement de la filière forêt-bois, notamment celles issues :

- de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) de 2014 qui reconnaît d'intérêt général : la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une **gestion dite durable, la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières, la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt, la protection ainsi que la fixation des sols par la forêt notamment en zone de montagne, la fixation de dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.**
- de la Loi pour la transition énergétique et la croissance verte (LTECV) de 2015 avec la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), la Stratégie nationale des ressources, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB).

En application de la LAAAF, un **Programme national de la forêt et du bois** (PNFB) a été établi, qui fixe les orientations de la politique forestière, en forêts publiques et privées, pour une période de dix ans (2016-2026).

Ce PNFB doit être décliné en régions sous forme de **Programmes régionaux de la forêt et du bois** (PRFB).

En région Nouvelle-Aquitaine, l'élaboration du PRFB a été engagée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) le 27 janvier 2017, date à laquelle la **Commission régionale de la forêt et du bois** (CRFB) a été installée. Cette commission, coprésidée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, est composée de membres issus de toute la filière forêt-bois, depuis les propriétaires et exploitants de forêt jusqu'aux transformateurs de bois, en passant par différentes structures comme le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), l'Office national des forêts (ONF), des syndicats de forestiers et des coopératives forestières... Les associations environnementales ont légalement droit à deux représentants qui en l'occurrence sont membres de notre confédération France Nature Environnement Nouvelle-

Aquitaine (FNE-NA), l'un étant issu de Limousin Nature Environnement, l'autre de la SEPANSO.

Lors de l'installation de la CRFB, un premier canevas nous a été présenté (avec des atouts, faiblesses, opportunités, menaces) concernant le développement de la filière bois. Nous avons déjà pu constater l'absence d'intérêt pour la préservation des fonctionnalités écologiques de la forêt, pourtant nécessaire dans le cadre d'une gestion durable digne de ce nom. L'environnement naturel était perçu négativement, comme contrainte réglementaire à supprimer.

Le CEREMA (*), établissement public à caractère administratif (englobant les CETE), est chargé de l'évaluation environnementale du PRFB (démarche itérative) en préalable à l'avis de l'Autorité environnementale. Le PRFB doit en effet présenter de fortes orientations vers la préservation de l'environnement.

Les objectifs assignés à la Commission devaient se répartir selon les axes suivants pour chacun desquels un atelier a été mis en place :

- Axe 1 : Renforcer la compétitivité de la filière au bénéfice du territoire régional
- Axe 2 : Dynamiser la gestion durable de la forêt pour approvisionner les industries et valoriser la ressource forestière
- Axe 3 : Atténuer et anticiper les conséquences du changement climatique et gérer les risques
- Axe 4 : Développer les compétences dans la filière forêt-bois
- Axe 5 : Faire connaître et reconnaître par la société les services rendus par la gestion et l'exploitation des forêts et intégrer la filière dans les politiques territoriales

Contributions de FNE Nouvelle-Aquitaine

Dans notre contribution générale, nous proposons entre autres actions :

- d'encadrer l'augmentation des prélèvements de bois : il faut en effet s'assurer de la réalité des ressources et conditionner les aides financières à des diagnostics et suivis écologiques,
- d'assurer l'avenir des forêts face au changement climatique en évaluant leur vulnérabilité et en augmentant leur résilience,

- d'intégrer les enjeux environnementaux, notamment en faveur de la biodiversité, lors du renouvellement des peuplements,
- de prévenir et gérer les risques en diminuant les facteurs de vulnérabilité et en évitant les impacts sur l'environnement, notamment avec les effets des traitements curatifs,
- de prendre l'habitude de préserver la biodiversité à partir d'un diagnostic objectif, en promouvant les bonnes pratiques et en leur conditionnant les aides financières,
- de préserver les zones à forts enjeux écologiques en rendant compatibles les objectifs de prélèvement-renouvellement avec ceux de préservation de la nature.

Ces différentes propositions ont été développées et solidement argumentées.

Ce projet de PRFB fera l'objet d'une consultation publique en début d'année prochaine.

Où en est-on au bout de presque deux ans ?

L'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), dans un avis délibéré le 6 juillet 2016, avait déjà constaté que le PNFB 2016-2026 ne respectait pas l'ensemble des prescriptions réglementaires du code de l'environnement, soulignant par exemple l'absence d'évaluation des résultats du précédent programme, sachant qu'***une telle analyse aurait en effet permis de cibler de possibles facteurs essentiels pour la réussite du PNFB dans la présentation de l'état initial***.

En Nouvelle-Aquitaine, alors que la problématique environnementale est transversale, l'objectif prioritaire du futur PRFB, qui ressort des synthèses des travaux concernant la dynamisation forestière, est une augmentation des prélèvements de 23 % en demandant des moyens financiers supplémentaires pour davantage de mécanisation et pour convertir en véritables sylviculteurs les petits propriétaires peu enclins à pratiquer une gestion intensive. On compte beaucoup sur la vente du bois-énergie que l'on va ramasser jusqu'à la dernière branche ou souche. Peu importe si c'est en contradiction avec les objectifs de préservation des sols, de la biodiversité et du climat.

Même la synthèse des travaux de l'atelier qui devait traiter des fonctionnalités écosystémiques s'est traduite par un détournement sémantique : *"les services écologiques rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers"* devenant

"les services écosystémiques rendus par la gestion forestière". Les problèmes environnementaux sont escamotés au profit de considérations économique-sociétales.

Un des principaux soucis des forestiers est en effet l'acceptabilité sociétale de la *"gestion durable"*, terme dont le seul intérêt est de verdir la sylviculture intensive, basée sur la monoculture de pins, telle qu'elle est pratiquée dans le massif landais et que d'aucuns voudraient bien étendre à toute la région. Ce modèle de gestion avec coupes rases et boisements monospécifiques est en effet critiqué par les riverains, raison pour laquelle il faudra *"éduquer"* les citoyens, autrement dit les convaincre par tous les moyens dogmatiques de son bien-fondé.

Quant aux services écologiques liés aux écosystèmes forestiers, tels que la préservation de la biodiversité, la protection des sols et de la qualité de l'eau, la lutte contre le changement climatique, ils sont ramenés au rang d'"aménités".

Malgré toutes nos remarques adressées après chaque réunion, les objectifs n'évoluent pratiquement pas depuis le début des travaux et, à moins de six mois de la présentation du PRFB, seules les voix des sylviculteurs et de leurs partenaires (coopératives, professionnels de travaux forestiers, syndicats) sont entendues car ils sont, bien sûr, les seuls à détenir la vérité, alors que les associations de protection de la nature (qui pourtant comptent un certain nombre de forestiers dans leurs rangs) n'y connaissent rien. Or, il n'y a aucune garantie que les termes de *"sylviculture de précision"*, *"sylviculture dynamique"* ou bien *"gestion durable"*, dont se gargarisent la plupart des partenaires forestiers, recouvrent des pratiques favorables à la biodiversité et à l'environnement. La réalité des pratiques actuelles dominantes (coupes rases, mécanisation à outrance, voire parfois emploi d'herbicides) prouve d'ailleurs le contraire : la gestion dite durable ne permet pas de garantir le maintien de la biodiversité et de la productivité pérenne des forêts sur le long terme.

Malgré les remarques de FNE-NA, l'environnement est encore noté comme une menace.

Si le document final devait reprendre en l'état les fiches action proposées actuellement, il n'est pas question pour FNE-NA de le cautionner.

L'annonce de la consultation publique sera communiquée à tous les adhérents de FNE-NA (dont ceux de la SEPAN-SO) afin qu'ils puissent donner leur avis. ■

(*) Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires.



Philippe BARBEDIENNE,
Directeur SEPANSO Aquitaine

Forêt cultivée et agriculture intensive

Mêmes dérives...

Il y a un peu plus d'un an, à l'automne 2017, la SEPANSO était informée par des adhérents que des herbicides à base de glyphosate étaient régulièrement utilisés en forêt pour détruire des callunes en fleurs sous des boisements de pins âgés de quinze à vingt ans. Cette pratique un peu surprenante nous avait déjà été signalée les années précédentes et nous avions pensé à tort qu'il s'agissait plutôt de débroussaillages chimiques avant plantation, pratique que nous jugeons d'ailleurs tout à fait condamnable.

Mais, cette fois-ci, les informations étaient plus précises et l'alerte était accompagnée d'une vidéo d'épandage et de photos très explicites de parcelles traitées. L'information était incontestable et la SEPANSO avait communiqué aussitôt sur cette grave dérive de la forêt cultivée. Bien entendu, malgré la solidité de nos sources, notre communiqué a aussitôt fait l'objet d'un contre-communiqué émanant du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest qui, sans chercher à approfondir la question, accusait la SEPANSO de répandre de fausses rumeurs...

Persuadée que la vérité finirait par éclater au grand jour, nous n'avons pas jugé utile de nous lancer dans une polémique stérile.

Dans le courant de l'hiver et du printemps, les responsables des SAGE Ciron et Leyre, inquiets eux aussi de voir l'usage d'herbicides se répandre, ont initié une réunion sur les pratiques sylvicoles susceptibles d'avoir des impacts qualitatifs ou quantitatifs sur l'eau. C'est ainsi qu'une réunion inter-SAGEs s'est tenue à Saint-Symphorien le 24 avril 2018, avec la participation d'une ingénieure du Centre Régional de la Propriété Forestière. Tout à la fin de la réunion, le problème des épandages de biocides a enfin été abordé par la représentante du CRPF expliquant que le désherbage chimique en lande sèche s'apparentait à la tonification et était destiné à améliorer la croissance des arbres, en limitant notamment la concurrence sur la ressource en eau. Des estimations de surfaces traitées ont même été avancées.

Même si la justification de cette pratique par le CRPF était tout sauf rassurante, elle avait le mérite de prouver que la SEPANSO n'avait pas répandu de fausses rumeurs. La pratique de destruction chimique des callunes en période de floraison est bien réelle, ceci sur des centaines d'hectares.

Mais cette réunion réservée aux membres des commissions locales de l'eau des deux SAGEs est restée très confidentielle. Il a donc fallu, lors de l'été 2018, au moment où les épandages reprenaient, qu'un apiculteur se voie refuser tou-

te sa récolte 2017 de miel de callune par son grossiste et qu'un journaliste de France Bleu Gironde soit mis au courant pour que le scandale éclate enfin au grand jour.

Au moment où le glyphosate revenait sur le devant de la scène avec la lourde condamnation de Monsanto par un tribunal californien, puis avec le vote peu glorieux de l'Assemblée nationale refusant d'inscrire son interdiction prochaine dans la loi, au moment aussi où la disparition des abeilles décimées par les pesticides était abordée par tous les médias, le cocktail glyphosate-miel ne pouvait qu'être médiatiquement explosif...

Après la radio France Bleu Gironde, les chaînes de télévision France 3 Aquitaine et France 2 ont repris l'information, qui a été suivie quelques jours plus tard par un grand article du quotidien Sud-Ouest, agrémenté de photos.

Nul ne peut plus ignorer les pratiques qui ont cours dans la forêt de pins cultivée intensivement. Même le très conservateur Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ne pratique plus le déni et a désormais reconnu que ces pratiques existent. Son président a lâché à Sud-Ouest : "On ne cautionne pas et je condamne ces pratiques..."

A l'évidence, au moment où le film "Le temps des forêts" (*) tente de sensibiliser le public sur des pratiques sylvicoles qui deviennent de plus en plus violentes avec leur cortège de destructions de biodiversité, nous avons là la démonstration que, s'agissant d'agriculture ou de sylviculture, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets : la mécanisation couplée à l'usage des pesticides a des effets ravageurs sur la biodiversité et provoque des atteintes graves à la flore sauvage et à la faune, au profit de la seule espèce cultivée.

Ceci n'est pas durable car, pour mériter le nom de forêt, un boisement ne peut limiter ses fonctions à la seule production de bois. Il est temps de revenir à la raison et de pratiquer une gestion véritablement durable. ■

(*) Voir la bande-annonce : <https://www.kmbofilms.com/le-temps-des-forets>

Nous voulons des coquelicots

Signez et faites signer !



Pour exercer une pression régulière, le "mouvement des coquelicots" invite les citoyens à se rassembler le 1er vendredi de chaque mois devant leur mairie, avec un coquelicot accroché à leur boutonnière.

Retrouvez la pétition

nousvoulonsdescoquelicots.org

L'association "Génération futures", associée à Fabrice Nicolino (de Charlie Hebdo) et d'autres ONG, lance un appel pour une sortie rapide et définitive des pesticides chimiques de synthèse.

Pourquoi cet appel ? L'origine de leur utilisation date de la "révolution verte" et de ses promesses, censées nourrir le monde avec une agriculture moderne permettant d'augmenter les rendements, mais aujourd'hui cette agriculture est à bout de souffle. Les pesticides ont été considérés trop longtemps comme des remèdes miracle, leur usage intensif a conduit à une contamination généralisée que nous subissons tous et toutes. Plusieurs affaires auraient dû stopper la machine infernale, les pertes en biodiversité grandissent et on n'arrive plus à compter les victimes : humains malades, oiseaux, abeilles, papillons... Cet appel, lancé le 12 septembre 2018,

visé à provoquer un soulèvement pacifique de la société française et espère mobiliser au moins cinq millions de soutiens... Qui se cache derrière cet appel ? L'association créée pour l'occasion, "Nous voulons des coquelicots", a été portée sur les fonts baptismaux par Fabrice Nicolino et François Veillerette, qui signent en soutien un livre du même nom aux éditions Les Liens qui Libèrent (LLL) paru le 12 septembre 2018. N'hésitez pas à porter à votre boutonnière un coquelicot, à parsemer de coquelicots nos paysages... Il est essentiel de faire vivre et diffuser cet appel et de se lever enfin pour notre survie ! ■

Nouvelle flore illustrée des Pyrénées

Edition nouvelle refondue



par Marcel Saule

Parution novembre 2018

C'est un événement pour tous les naturalistes. La première édition, celle de 1991, a été complètement refondue.

Le nouvel ouvrage présente deux fois plus d'espèces (3.650 exactement) et 520 planches. Chaque plante fraîchement cueillie a été étudiée, dessinée au crayon. Le nouvel ouvrage est préfacé de Gérard Larquier et agrémenté de quelques-unes des superbes aquarelles de la fille de l'auteur, Hélène Saule-Sorbé

1380 pages. Souscription jusqu'au 30 octobre 2018 au prix de 88 euros franco de port. Chèque à adresser aux Editions du Pin à crochets, 57 rue Carnot, 64000 Pau.

RESISTER
à la société qu'on
veut nous imposer !

de Simon Charbonneau

En réponse à une actualité qui nous pousse au défaitisme, c'est un ouvrage de combat et d'espoir que nous propose Simon Charbonneau.



160 pages.
Parution :
25/10/18
Editions Libre
& Solidaire

Monique DE MARCO,
Administratrice de la
SEPANSO Aquitaine
Vice-présidente de
FNE Nouvelle-Aquitaine

Le Schéma Régional d'Aménagement, de SRADDET

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 renforce le rôle des Régions en matière d'aménagement du territoire en leur confiant l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce schéma transversal est un projet stratégique pour les Régions qui doivent fixer des grandes orientations à l'échelle de leur territoire et qui devraient l'adopter en juillet 2019.

C'est un outil qui va permettre de lier aménagement, trame verte et bleue, énergie, climat, déchets et transports dans un seul et même schéma prescriptif. Les régions devront donc penser en cohérence les politiques sectorielles, mettant notamment en avant leurs impacts sur l'environnement et le climat.

Les résultats du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous indiquent que l'heure est désormais à l'enclenchement d'un véritable changement de nos modèles de production et de consommation. Les conclusions sont pour le moins sans appel : **il y a**

urgence à agir. Aussi l'élaboration de ce document devrait être l'occasion de rehausser les ambitions des régions sur chacune de ses politiques sectorielles.

Les objectifs dans le SRADDET irrigueront les documents de planification territoriaux locaux (PLU, SCOT, PDU, carte communale, PCAET) et conditionneront ainsi en grande partie les dynamiques des territoires infra-régionaux. C'est surtout l'ambition que placeront les exécutifs régionaux dans le schéma qui conditionnera sa pertinence et son rôle intégrateur.

La Région Nouvelle-Aquitaine est face à de multiples défis, dont

certains sont à court terme, d'autres à long terme.

Sur le court terme, on peut citer l'économie, l'emploi, la formation. Les instances de décision économiques et politiques s'intéressent en priorité aux défis de court terme, à l'horizon de cinq ans.

Sur le long terme, le mode de développement porté par l'abondance des énergies fossiles, et les pollutions qui en ont résulté, nous confrontent aux limites des ressources planétaires dans plusieurs domaines. Les deux défis principaux, qui sont aujourd'hui le dérèglement climatique et la perte de biodiversité, ne sont pas les seuls. Mais ils présentent, si nous n'agissons pas plus fortement, un risque de dégradation de l'environnement et d'atteintes parfois mortelles à la santé humaine considérables à échéance de la fin du siècle.

Ces deux défis, concernant la dégradation de l'environnement et la perte de la biodiversité, dépassent le cadre régional et le cadre national. Mais il est vital de comprendre l'importance de leur mise en cohérence pour préparer l'évolution souhaitable de nos sociétés et le rôle que peut jouer chaque territoire pour y répondre, comme là, dans le cadre du SRADDET.

La France a pris des engagements forts sur ces deux sujets :

- sur le climat, avec son objectif facteur 4 (diminution par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre) adopté

Agenda

- ◆ **Octobre 2017** : Lancement de la concertation suivi de séminaires thématiques, rencontres territoriales et réunions transversales. Contributions sur le site participatif de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://concertations.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET/f/44/>
- ◆ **Octobre 2018** : Présentation du projet en assemblée plénière du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.
- ◆ **Novembre 2018/janvier 2019** : Transmission pour avis à la Métropole de Bordeaux, aux établissements publics porteurs de SCOT, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'urbanisme, au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, à l'autorité environnementale et à la Conférence Territoriale de l'Action Publique.
- ◆ **Février/avril 2019** : Enquête publique avec avis du commissaire enquêteur et modifications éventuelles.
- ◆ **Juillet 2019** : Vote du SRADDET par délibération de l'assemblée du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et approbation du Préfet de Région.
- ◆ Après approbation, le SRADDET remplacera les anciens schémas (SRI, SRIT, SRADT, SRCE, SRCAE, PRPGD) dans un souci de simplification.
- ◆ **Un schéma prescriptif** : Les documents d'urbanisme devront "prendre en compte" les objectifs du schéma et être compatibles (respecter l'esprit) avec les règles générales du schéma.

e Développement Durable et d'Egalité des Territoires

en 2003 devant la communauté environnementale et par la loi,

- sur la biodiversité en décidant, en 2012, lors de la première Conférence environnementale, de *“faire de la France un État exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité”*.

Il y a également la COP 2015, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et l'application du protocole de Nagoya.

Il est nécessaire de les traiter dans le cadre de ce SRADDET car ces deux types de défis sont intimement liés. Le développement économique et humain est encore lié aux énergies fossiles et donc aux émissions de CO₂. En conséquence, le dérèglement climatique fragilise l'économie par les pertes provoquées, par exemple lors d'événements extrêmes tels que cyclones, inondations ou sécheresses, et la pression sur le rendement des récoltes agricoles. En même temps, la perte de biodiversité est un enjeu primordial qui remet en cause l'équilibre et la fonctionnalité écologique des territoires, l'atteinte au cadre de vie, la ressource alimentaire, par exemple dans les océans ou par l'invasion de certaines espèces dommageables aux cultures.

Pour notre confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE-NA), apporter sa contribution au SRADDET est l'occasion de dessiner le chemin de la transition écologique et d'indiquer la façon dont nous souhaitons réduire l'empreinte écologique de notre région sur le climat, la nature, les déchets et le foncier... Comment nous prévoyons l'évolution de la population, de l'aménagement du territoire, des activités productives et de services, du transport et de ses infrastructures, sans oublier la façon dont nous concevons l'urbanisme pour les années à venir.

Précédemment, les Régions, et en particulier la Région Aquitaine, avaient élaboré un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) en 2006 qui fixait les grandes orientations de l'espace régional à l'horizon 2020. Nous estimons qu'il aurait été déjà indispensable de réaliser une évaluation des anciens schémas qui permettrait de cibler les orientations et actions ainsi que les pistes d'améliorations.

FNE-NA veille à un équilibre dans la prise en compte des enjeux de la sauvegarde de la biodiversité et de ceux du changement climatique. C'est pourquoi nous mettons en avant deux défis transversaux que doit relever le SRADDET : la cohérence et l'égalité des territoires.

FNE-NA souhaite un SRADDET ambitieux, qui intègre pleinement et renforce les documents qu'il a vocation à rassembler (SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD et tout particulièrement le SRCE). Un SRADDET portant un projet de territoires digne des défis du XXI^{ème} siècle devrait s'appuyer sur l'armature verte constituée par le SRCE et concevoir son aménagement sur cette base de continuités et fonctionnalités écologiques qui rassemblent les enjeux climatiques et de biodiversité.

Un constat : le projet du SRADDET en Nouvelle-Aquitaine n'intègre pas à sa juste mesure l'enjeu de la biodiversité porté par le schéma support majeur à inclure, le SRCE, porteur d'un aménagement du territoire soutenable. Il manque également la dimension culturelle de ces enjeux, pourtant indispen-

Le SRADDET est composé de trois documents

Le rapport environnemental exprime notamment la stratégie régionale et les objectifs que se fixe le SRADDET.

Le fascicule contient en particulier les règles que se fixe le SRADDET pour mettre en œuvre ces objectifs ; le fascicule sert principalement à exposer les règles générales prévues par la Région pour contribuer à atteindre les objectifs qu'elle se fixe, dans le cadre du SRADDET. Il vise aussi à faciliter la mise en œuvre de ces règles.

Les annexes complètent ces deux premières pièces afin de faciliter l'information de tous. Les annexes ne contiennent aucun document prescriptif mais uniquement des éléments, études, documents et analyses à **valeur indicative**.

sable pour comprendre les menaces et l'évolution nécessaire de nos comportements, et réussir la préservation des richesses et de notre patrimoine commun.

La transition énergétique et écologique ne se fera pas sans le citoyen et l'adhésion de la population et nous regrettons que le citoyen en soit le grand absent. ■

Retrouvez l'intégralité de la contribution de FNE Nouvelle-Aquitaine sur

<http://fne-nouvelleaquitaine.fr/srddet>

Lexique

- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- PDU : Plan de Déplacements Urbains
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PNR : Parcs Naturels Régionaux
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
- SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- SRI : Schéma Régional de l'Intermodalité
- SRIT : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

"Le frère de la côte"
SEPANSO Gironde

Les marais de Saint-Ciers-sur-

Situé au nord du département de la Gironde, sur la rive droite de l'estuaire, ce marais se présente succinctement en trois parfaitement observer. Soit, d'est en ouest, le bas marais, puis le marais moyen et les Hauts. Enfin, une bande de terre appelée Bot. La véritable appellation du Bot est "schorre" ⁽¹⁾. La "slikke" ⁽²⁾ est l'estran vaseux seulement visible à marée

Dans tout le marais, les champs cultivés et les prairies sont appelés barrails et sont ceinturés par des fossés de drainage d'environ deux mètres de largeur.

Les eaux recueillies se déversent dans trois canaux collecteurs principaux qui débouchent dans l'estuaire à travers trois écluses à double fonction : alimenter le marais pendant la saison sèche et évacuer le trop-plein pendant les longues périodes pluvieuses. Ces trois écluses sont situées aux Portes-Neuves, aux Callonges et au Petit-Vitrezay.

En entrant dans le bas du marais, nous voyons tout de suite que le canal de ceinture, naguère entretenu, est désormais à l'abandon. Ce canal, qui ne communique pas avec les fossés du marais, est alimenté par les eaux pluviales et les petits ruisseaux qui descendent des terres. L'extrémité du grand canal

collecteur venant des Callonges, recevant toutes les saletés poussées par les vents d'ouest, est devenu un vrai cloaque d'après certains témoins.

Le bas du marais est très verdoyant au printemps. Les roselières ondulent sous les vents et une multitude de cimes d'arbustes dominant les roseaux. Dans toute cette végétation, se cache un des plus redoutables ennemis du marais : le Baccharis ou Faux-cotonnier.

D'autres plantes invasives y font aussi leur apparition : la Jussie et plus récemment la Cotule pied-de-corbeau qui se développe dans les prairies inondées.

Ces terres n'ont plus aucune valeur agricole, mais sont très recherchées par les chasseurs à la tonne ⁽³⁾ qui verrouillent le bas marais en période de chasse. Même en période de fermeture, les chasseurs sont très présents pour entretenir les mares de leurs tonnes, ce qui n'est pas favorable au stationnement et à la reproduction des oiseaux.

Dans le marais moyen, il y a moins de roselières, moins de tonnes et pour l'instant moins de Baccharis. Cette partie était principalement réservée à l'élevage et à l'exploitation du jonc. Moins humide, elle est plus accessible. Mais les bovins ont beaucoup régressé et l'exploitation du jonc est abandonnée.

Ce marais moyen s'est tourné vers les nouvelles cultures : maïs, tournesol, blé et maintenant fèves. Les rendements passent par traitements chimiques et irrigation avec de l'eau pompée en profondeur. Souvent polluées, les eaux sont évacuées par drainage avec rejet dans les canaux puis dans l'estuaire à marée descendante.

Ici aussi, le Baccharis fait son chemin mais les conditions pour son développement sont moins bonnes car les terrains sont plus secs. Pour les mêmes raisons, il y a moins d'oiseaux dans le marais moyen et les tonnes sont moins présentes.

En se dirigeant vers l'estuaire, on aborde enfin les Hauts. Il n'y a pas là de roselières sauf celles du parc ornithologique, seulement quelques fossés de drainage. Ce n'est plus un véritable marais. C'est une terre de culture et d'élevage : blé, maïs, colza, tournesol et foin. Le blé, seule culture traditionnelle du marais, longtemps abandonnée, est revenu pour un tiers des récoltes. L'élevage a laissé place aux céréales. C'est la seule partie du marais qui soit habitée.

Au-delà de la digue, on trouve une bande de terre d'une centaine de mètres de largeur. Elle est assez arborée mais on constate que l'érosion la réduit progressivement.

Autrefois, cette partie fournissait d'ex-



▲ La "réserve" située à proximité de la centrale nucléaire

Gironde et Braud-Saint-Louis

franges assez parallèles que l'on peut entre la digue et la rive de l'estuaire basse.

cellents pâturages type prés salés. Abandonnée, elle est désormais envahie par les bois flottés amenés par les grosses marées et les vents d'ouest. C'est ici que l'on trouve quelques cabanes de pêche en bordure d'estuaire au-delà de l'estran vaseux qui va jusqu'à la limite des plus basses mers.

Cet estran vaseux appelé "vases" dans la région, de son vrai nom "slikke", est assez désert. À part quelques laridés (mouettes et goélands), on y voit peu de limicoles, petits ou grands, ou de palmipèdes.

C'est dans les Hauts, en bordure d'estuaire, que se trouvent le port des Callonges et le parc ornithologique « Terres d'oiseaux », le petit port des Portes Neuves et... la « centrale », tout cela sur à peine deux kilomètres.

Concernant la centrale nucléaire du Blayais, tout ce que nous savons, c'est ce que l'on apprend par la presse, donc peu de choses... car la centrale est muette.

Le fait marquant, ces dernières an-



VOIR PHOTOS
EN DOS DE
COUVERTURE

nées, est la création du parc ornithologique « Terres d'oiseaux » sur les « nouvelles possessions ».

L'hiver, « Terres d'oiseaux » est un réservoir à sarcelles d'hiver (environ 250) et à canards colverts (environ 200). Des vanneaux huppés viennent également s'y réfugier. Ce n'est pas limitatif. Très positivement, on peut noter qu'apparaissent plusieurs espèces inconnues auparavant dans la région comme l'Avocette élégante, l'Echasse blanche et le Tadorne de Belon qui y nidifient actuellement.

Aux périodes de migration, le parc reçoit également la visite de nombreuses sarcelles d'été, barges à queue noire, chevaliers gambettes, hérons pour-

prés, cigognes blanches, canards colverts et grands cormorans...

Les roselières constituent un abri de choix pour toutes les espèces de fauvettes, ainsi que les gorgebleues à miroir, cisticoles des joncs, phragmites des joncs... et butors étoilés. Même le Balbuzard pêcheur se permet une visite de temps en temps.

La réussite de ce parc est d'avoir permis à de nombreuses espèces de se sédentariser.

La création de zones arborées (pin, bouleau, frêne, saule, etc...) permet aux rapaces (diurnes et nocturnes) et à quantité de passereaux de nicher sur le site. Même les abeilles ne sont pas oubliées. ■



© Françoise Contoudou

éaire du Blayais accueille de nombreux oiseaux.

- (1) Schorre, ou **pré salé** (mot issu du Néerlandais "schor") : étendue naturelle plane à végétation basse située à proximité du bord de mer, inondée par les eaux salées uniquement lors des hautes marées.
- (2) Slikke : vasière inférieure de l'estran, celle qui est la plus souvent inondée, à chaque marée haute, même de morte eau.
- (3) Tonne : installation (initialement un grand tonneau) utilisée en Charente-Maritime et en Gironde pour la chasse de nuit au gibier d'eau.

Réserve naturelle de l'étang de Cousseau

Fin de saison 2018

C'est encore une saison estivale très riche qui s'achève sur la Réserve naturelle nationale de l'Étang de Cousseau. Nous tenions à remercier toute l'équipe présente cet été pour assurer tous les jours, les accueils postés. Un grand merci aux écovolontaires Gwenndie, Laura, Marine et Florian, merci à Margot, guide nature pour la saison et enfin merci à l'équipe de la Réserve : François, conservateur, Mathilde, animatrice nature, Christelle et Aurélien, gardes techniciens.



Cette année, le belvédère et la clairière, nos deux sites d'accueil, ont été le lieu de beaucoup de discussions et d'observations avec les visiteurs. En effet, environ 6300 personnes ont été accueillies. On estime la fréquentation à plus de 9000 visiteurs.

En plus des accueils postés, des visites guidées de la Réserve ont été proposées tout au long de l'été et ont rassemblé 235 personnes. Nouveauté 2018 : des visites



contées étaient proposées tous les lundis afin d'inviter les visiteurs à se plonger dans l'histoire de l'ancienne lande.

Deux sorties thématiques, orchestrées par nos écovolontaires sur le thème du "marais, un soir d'été" et "à la découverte des chauves-souris" nous ont permis de découvrir la Réserve sous un autre angle ! De belles observations au crépuscule, des cavales de nos ponettes landaises et de nos vaches marines,

ainsi que de belles chauves-souris dansant dans la nuit nous ont ravis, nous et les visiteurs.

En début de saison 2018, nous avons eu la joie de pouvoir observer une nouvelle espèce sur la Réserve : le Lézard ocellé !

Du nouveau également au niveau des aménagements des entrées de la Réserve : un parking a été aménagé au lieu-dit Marmande en début de saison, accompagné de la création d'une nouvelle piste cyclable. En outre, de tous nouveaux parkings à vélo ont été installés à l'entrée de Lespéron pour remplacer ceux devenus trop anciens.

Merci encore à toute l'équipe et aux visiteurs venus à notre rencontre cet été. À l'année prochaine pour partager encore de belles observations !



Photos RNN Cousseau

Catherine DIONISIO,
Conservatrice RNN Mazière

Ré

Ultime témoignage de pratiques rurales de nos campagnes, faisant partie intégrante si caractéristique, provient de l'arbre subit une taille régulière, tout et des branches en rameaux.

Ces opérations de taille régulière (recépage) avaient une utilité à une époque encore récente. Les branches étaient utilisées comme bois de chauffage ou de cuisson des aliments, l'osier pour la vannerie (paniers, corbeilles, nasses) et les pieds délimitaient les parcelles et les fossés, offrant de l'ombrage au bétail.

Mais le saule têtard offre d'autres avantages, notamment celui d'être un abri de choix pour la faune sauvage. Ainsi, les cavités formées par les tailles régulières offrent refuge aux insectes, petits mammifères (chauves-souris, lérot, etc), ainsi qu'aux oiseaux cavernicoles, notamment la Chouette chevêche, espèce indissociable des paysages clairsemés, des pâturages humides à saules têtards et des vergers de hautes tiges.

Si ces saules têtards ont quasi disparu de nos paysages ruraux, la Réserve naturelle de l'étang de la Mazière maintient cette technique de taille dans ses milieux prairiaux afin de restaurer cette composante familière du paysage bocager.

Comment s'y prendre ?

Si vous souhaitez avoir un saule têtard chez vous, prélevez un plançon de 2 à 3 mètres de long sur

Directeur de la publication
Comité de lecture et de rédaction
K.



réserve naturelle de l'étang de la Mazière

Petite histoire du saule têtard

ales traditionnelles, le saule dit "têtard" parsemait autrefois les paysages tégrante de la vie paysanne. Sa silhouette trapue et déformée, en grosse un mode de gestion spécifique : tout au long de sa croissance, la tête de ujours sur une même hauteur, provoquant des bourrelets de cicatrisation



un Saule blanc ou un Saule fragile adulte, entre novembre et mars et hors période de gel. Coupez la base du plançon en biseau et plantez le plançon sur un terrain humide, à un mètre de profondeur. Dès la première année, pendant la période de repos végétatif (novembre à mars), supprimez les bourgeons situés sur la partie inférieure du saule, mais conservez ceux de la partie supérieure. Dès la deuxième année et pendant les dix premières années, procédez à un recépage total des rejets (partie haute du saule)

tous les deux à trois ans. Après dix ans, vous pouvez espacer les recépages tous les cinq ans. ■



Le saviez-vous ?

**La SEPANSO
est présente
sur Facebook**

Actualités, évènements, formations,
anecdotes... suivez-nous au jour le
jour et partagez nos publications...

www.facebook.com/fedsep

NE MANQUEZ PAS

FESTIVAL DE LA BERNACHE
du 17 au 25 novembre 2018



La SEPANSO est partenaire du festival de la bernache, organisé par la LPO Aquitaine, qui investira à nouveau le Bassin d'Arcachon du 17 au 25 novembre 2018.

Pour sa 4^{ème} édition, le festival dévoile un programme dense, alliant activités naturalistes et culturelles, qui permettra aux petits et grands de (re)découvrir l'oie Bernache cravant et son environnement.

Au programme : des ateliers de création BD avec le dessinateur Troubs, un récit migratoire avec la compagnie La Grosse Situation, un concert avec une harpiste, des balades en bateau électrique et en canoë sur le bassin, des conférences sur des thématiques très variées (de la migration à la Zostère), des visites guidées sur des espaces protégés, des jeux de société et bien d'autres surprises encore...

"ZERO DECHET, ZERO GASPI"
les 23 et 24 novembre 2018



Le temps fort de cette fin d'année, ce n'est pas le Black friday ou les fêtes de Noël, mais bien le Festival "Zéro déchet, Zéro gaspi" qui se tiendra au Hangar 14, sur les quais de Bordeaux, les 23 et 24 novembre 2018.

La Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux-Aquitaine a travaillé d'arrache-pied avec Bordeaux Métropole pour préparer un évènement de folie avec la participation de plus de 80 associations.

Venez vivre une expérience inédite dans une ambiance festive ! Ateliers de couture, cuisine anti-gaspi, réparation d'objets, fabrication de produits ménagers, jeux, concert, conférences, expositions, défilé de mode récup', concours de cuisine, démo de drones, espace de gratuité, théâtre d'impro...



© Françoise Couloudou

Haie de Baccharis en frange d'une prairie bordée par un large fossé...

© Françoise Couloudou



Un passereau typique des prairies humides, la Bergeronnette printanière



© Sébastien Labatut

La Cotule pied-de-corbeau, une nouvelle plante invasive bien implantée dans le marais

Chenilles de l'Ecaille du Séneçon, un papillon rare en Gironde mais abondant dans les marais du Blayais

En 2017, 36 couples de Cigogne blanche ont niché dans les marais du Blayais, avec 61 jeunes à l'envol



© Mathilde Pigeassou



© Sébastien Labatut

Le bas marais inondé en été



© Sébastien Labatut